

	CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-18	
	Nature de l'acte : 2.2 - Droit d'occupation ou d'utilisation des sols	Conseillers municipaux En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11

Le 21/05/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 06/05/2026, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : COURTOIS Pascal, MATHIEU-ZAKI Maryline, CAPELLI Jean-Claude, MORICEAU Daniel, LAHO Andréa, PANSARD Aline, CAMPION Yves, FISCHER Julie, MATHIEU Christophe, BILLET Mathias, PONCET Océane formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Procuration :

Absent :

Secrétaire de séance : MORICEAU Daniel

02 – AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN MAT DE MESURE DE VENT PAR LA SOCIÉTÉ TOTALÉNERGIES RENOUVELABLES FRANCE

Parcelle cadastrée concernée : B31

Dans le cadre du projet éolien sur la commune, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande d'autorisation de défrichement présentée par la société TotalEnergies Renouvelables France concernant la parcelle B31 sur une surface envisagée de 2 240 m².

L'installation est envisagée à l'automne 2026, afin de respecter le calendrier écologique.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il convient de donner pouvoir et mandat au représentant de la société TotalEnergies Renouvelables France afin qu'il puisse, déposer la demande d'autorisation de défrichement portant sur la parcelle B31, signer l'ensemble des documents s'y rapportant, représenter la commune lors des visites sur site, réaliser les travaux nécessaires à l'installation d'un mât de mesure de vent, être le bénéficiaire désigné de l'arrêté préfectoral d'autorisation de défrichement dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'autoriser la société TotalEnergies Renouvelables France pour :

- Déposer la demande d'autorisation de défrichement,
- Représenter la commune dans l'instruction de cette demande,
- Réaliser les travaux de défrichement
- Être bénéficiaire de l'arrêté Préfectoral d'autorisation, dans le strict respect de la réglementation en vigueur

Les signatures suivent au registre



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Courtois".

Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

2.2 - Droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Mesures de publicité :

☒ Télétransmis le 26/05/2026

☒ Affichée le 26/05/2026

☒ Certifiée exécutoire le 26/05/2026.

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Courtois".

Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2026-18**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-26T17-14-43.00 (MI269998237)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260521-DEL2026-18-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))Objet de l'acte : AUTORISATION DE DEFRICHEMENT POUR INSTALLATION D'UN MAT
DE MESURE DE VENT PAR LA SOCIETE TOTALE ENERGIES RENOUVELABLES
FRANCE

Date de décision : 21/05/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2026-18-autorisation de
défrichement à TotalEnergies
Renouvelables Fance-installation du
mât de mesure.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 26/05/26 à 17:14

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 26/05/26 à 17:14

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 26/05/26 à 17:18

